

FICHE DE DONNEES DE SECURITE SELON LE REGLEMENT (CE) N° 453/2010
CADAMETOL

Date de Révision 05.12.2016

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

1.1 Identificateur de produit :

Nom commercial : **CADAMETOL**

Nom chimique : Dazomet

1.2 Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées :

Utilisations : Produit phytosanitaire (micro granulés – MG)

Désinfection des sols – usage professionnel

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

M.CAZORLA, S.L.

C/ Aigueta, n° 4

17761 CABANES (Espagne)

Téléphone : +34 972 504443

Téléfax : +34 972 670734

Adresse e-mail : info@mcazorla.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence :

Organisme / Société	Adresse	Téléphone
ORFILA		+33 1 45 42 59 59
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes CHRU, Hôpital Pontchaillou, Pavillon Clemenceau	2 rue Henri-le-Guilloux 35043 Rennes Cedex 09	+33 2 99 59 22 22
Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Rouen Hôpital Charles Nicolle	1, rue de Germont 76031 Rouen Cedex	
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de BORDEAUX CHU Pellegrin Tripode	Place Amelie Raba-Leon 33076 Bordeaux Cedex	+33 5 56 96 40 80
Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Grenoble CHRU Hôpital Albert Michallon	BP 217 38043 Grenoble Cedex 09	
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON	162, avenue Lacassagne Bâtiment A, 4ème étage 69424 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Sainte Marguerite	270 boulevard de Sainte Marguerite 13274 Marseille Cedex 09	+33 4 91 75 25 25
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48
Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Reims Hôpital Maison Blanche	45, rue Cognac-Jay 51092 Reims Cedex	
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de STRASBOURG Hôpitaux universitaires	1 Place de l'Hôpital BP 426 67091 Strasbourg Cedex	+33 3 88 37 37 37
Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng	Place du Docteur Baylac 31059 Toulouse Cedex	+33 5 61 77 74 47
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE	0 800 59 59 59
C.H.R.U	C.H.R.U	+33 3 83 22 50 50

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement CE N° 1272/2008 (CLP)

Acute Tox. 4 (oral) ; H302

Skin Irrit. 2 ; H315

Skin Sens. 1 ; H317

Eye Irrit. 2 ; H319

STOT SE 3 ; H335

Aquatic Acute 1 ; H400

Aquatic Chronic 1 ; H410

Pour la signification des classes de danger et le texte complet des phrases H mentionnées ci-dessus veuillez vous référer à la rubrique 16.

Principaux effets néfastes physicochimiques pour la santé humaine et l'environnement

Nocif en cas d'ingestion.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE SELON LE REGLEMENT (CE) N° 453/2010 CADAMETOL

Date de Révision 05.12.2016

Provoque une irritation cutanée et une sévère irritation des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut irriter les voies respiratoires.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement CE N° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger :



SGH 07 SGH09

Mention d'avertissement : ATTENTION

Mentions de danger :

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

P261 : Éviter de respirer les poussières/gaz/vapeurs.

P262 : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P280 : Porter des gants, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux et/ou du visage.

P284 : Porter un équipement de protection respiratoire.

P309+ P311 : EN CAS d'exposition ou de malaise : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P501 : Éliminer le contenu/réceptacle comme un déchet dangereux.

Mentions supplémentaires :

EUH208 : Contient du Dazomet. Peut produire une réaction allergique.

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Étiquetage supplémentaire :

- Délai de réentrée dans les parcelles traitées : 48 heures.

- SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. /Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).

- SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

- Porter un vêtement de protection, des gants, des bottes et un appareil de protection des yeux et du visage.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette :

- Dazomet

2.3 Autres dangers

Pas des particuliers connus, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Le mélange ne contient pas de substances répondant aux critères PBT (persistant – bioaccumulable –toxique) et vPvB (très persistant – très bioaccumulable) conformément à l'annexe XIII de REACH (Règlement (CE) 1907/2006).

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance

3.2 Mélanges

Substance	Identificateur de produit	Teneur	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008) (CLP)
Dazomet	(n° CAS) 533-74-4 (n° CAS) 208-576-7 (n° index) -	≥96% - ≤98%	Acute tox.4 (oral) ; H302 Skin Irrit.2 ; H315 Skin Sens. 1 ; H317 Eye Irrit.2 ; H319 STOT SE 3 ; H335 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410

Pour le texte complet des Phrases H et la signification des classes de danger mentionnées, veuillez-vous référer à la rubrique 16.

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Indications générales : En cas de troubles ou de symptômes, éviter de renouveler l'exposition et consulter un médecin (lui montrer si possible l'étiquette et la fiche de données de sécurité). Traiter en fonction des symptômes.

Inhalation : Amener la personne au grand air et la maintenir au repos dans une position confortable où elle peut respirer. Obtenir des soins médicaux.

Contact avec la peau : Laver et rincer soigneusement à l'eau et au savon. Obtenir des soins médicaux en cas d'irritation ou d'éruption cutanée.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en maintenant la paupière bien ouverte, pendant au moins 15 minutes. Consulter un spécialiste.

Ingestion : Rincer la bouche avec de l'eau et boire abondamment. Obtenir des soins médicaux. Ne pas faire vomir sauf avis contraire d'un centre antipoison ou d'un médecin. Ne pas donner quoi que ce soit par la bouche si la personne est inconsciente ou présente des convulsions.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Après un accident, apparition rapide (< 24 heures) d'une irritation des voies respiratoires supérieures mais aussi inférieures, conforme au syndrome d'irritation aiguë des bronches (RADS ou Réactive Airways Dysfonction Syndrome).

Irritation du nez et de la gorge, essoufflement, oppression thoracique, toux, respiration sifflante.

Les premiers symptômes comprennent également une irritation des yeux ou une éruption cutanée et démangeaisons.

Des données cliniques indiquent un potentiel de sensibilisation cutanée (test patch sur l'homme). Le dazomet peut provoquer une éruption bulleuse douloureuse, des démangeaisons, des érythèmes et œdèmes et une desquamation de l'épiderme après un contact avec la peau, probablement causés par le MITC.

Des effets systémiques comme l'hépatotoxicité (augmentation des transaminases) sont possibles, ainsi qu'une dysfonction gastro-intestinale (nausées, irritations, vomissements), et des symptômes plus généraux (céphalées, vertiges).

Risques : Aggravation d'un asthme préexistant

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun antidote spécifique. Traiter de façon symptomatique (décontaminations, fonctions vitales), sur le jugement du médecin en fonction des symptômes / réactions du patient.

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction appropriés

Moyens d'extinction appropriés :

- Pulvérisation d'eau
- poudre chimique (poudre sèche)
- Mousse

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau à grand débit, qui pourrait répandre le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : En cas d'incendie / de combustion, des oxydes de carbone, d'azote et de soufre peuvent se former.

5.3 Conseil aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie :

Combattre le feu en respectant les distances de sécurité et depuis un endroit protégé. Rester en amont des flammes.

Ne pas respirer les fumées.

Eloigner les contenants exposés à l'incendie, si cela peut être fait sans risque. Sinon les refroidir avec de l'eau pulvérisée.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Ne pas déverser les eaux d'extinction dans les ruisseaux, rivières et lacs ou le réseau d'alimentation souterrain.

Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

Protection en cas d'incendie : Porter un équipement de protection complet contre les produits chimiques et résistant au feu.

Porter un appareil de protection respiratoire isolant autonome.

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Équipement de protection :

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle adéquat (cf. rubrique 8).

Procédures d'urgence :

Évacuer et isoler la zone dangereuse et refuser l'entrée aux personnes inutiles et non protégées.

Éviter la formation de poussières.

Eviter de respirer les poussières, gaz et vapeurs. Assurer une ventilation adéquate.
Endiguer la zone de déversement à l'aide de matières absorbantes, le cas échéant.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement.
Ne pas déverser dans les égouts, les eaux de surface et souterraines, le sol.
Avertir les autorités en cas de contamination de l'environnement ou les eaux du domaine public.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage :

Eviter la formation de poussières. Les opérations de nettoyage doivent être effectuées avec une protection respiratoire.
Recueillir le produit déversé avec un balai et une pelle ou de préférence avec un aspirateur.
Mettre le tout dans un récipient approprié, fermé et étiqueté pour destruction.
Utiliser un chiffon humide avec un détergent pour nettoyer le sol et équipements souillés. Ne pas laisser les eaux de lavage contaminer les sources d'eau et l'environnement.
Eliminer en tant que déchet dangereux, conformément à la réglementation nationale ou locale.
En cas de déversement important : alerter les autorités et endiguer la zone de déversement pour empêcher tout écoulement dans l'environnement. Récupérer mécaniquement par pompage/aspiration.

6.4 Référence à d'autres sections

- Voir les mesures de protection sous les rubriques 7 – 8 - 13.

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Lire l'étiquette et la FDS avant utilisation. Ne pas manipuler avant que toutes les précautions de sécurité aient été lues et comprises.
Eviter le contact avec les yeux, la peau, le nez, la bouche ou les vêtements.
Porter un équipement de protection individuelle adéquat (cf. rubrique 8).
Les emballages ouverts doivent être refermés avec précaution et maintenus à l'endroit afin d'empêcher les fuites.
Eviter la formation et le dépôt de poussières. La poussière peut former avec l'air un mélange explosible.
Ne pas respirer les poussières et gaz. Veiller à assurer une bonne ventilation/aspiration de la zone de travail.
Conservé à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles, ne pas fumer.

Mesures d'hygiène :

Bien se laver les mains et le visage après chaque utilisation du produit, et systématiquement avant de quitter les zones de travail.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage :

Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Garder sous clef.
Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé.
Le sol doit être incombustible, imperméable et contenir les déversements (aucune sortie vers l'extérieur).
Conservé hors de la portée des enfants.
Tenir à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Tenir à l'écart des sources de chaleur et de la lumière directe du soleil.
Tenir à l'écart de toute source d'ignition.
Conservé le produit dans son emballage d'origine bien fermé.
Eviter le contact direct avec des acides ou des bases.
Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.

Température de stockage : -10°C à 40°C

Durée de stockage :

24 mois. Des changements de propriétés du produit peuvent apparaître si le produit est stocké avec des températures supérieures ou inférieures à celle indiquées et pour des périodes plus longues.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Désinfectant des sols à usage agricole. Se référer à l'étiquette.

RUBRIQUE 8 : CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Aucune valeur limite d'exposition professionnelle n'est connue.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés :

Les douches oculaires et douches de sécurité doivent être placées à proximité des postes de travail.
Une ventilation générale / locale (mécanique) des locaux devrait être utilisée afin de contrôler l'atmosphère et de maintenir les concentrations de produit dans l'air à un minimum dans la zone de travail.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Des lunettes de sécurité ou un écran facial (EN 166).

Protection des mains : Gants imperméables et résistants aux produits chimiques en caoutchouc nitrile (EN 374).

Pour la protection de l'opérateur :

Le port de gants en nitrile, certifiés conformes selon la norme EN 373-3, est recommandé pendant le mélange/chargement, l'incorporation du produit dans le sol et la mise en place du film. Lors du retrait du film, le port de gants en nitrile certifiés EN 374-3 doit être porté.

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues, imperméables et résistants aux produits chimiques. Bottes en caoutchouc-nitrile.

Pour la protection de l'opérateur :

Le port d'une combinaison de travail en coton/polyester (35%/65%) avec un grammage d'au moins 230 g/m² avec traitement déperlant est recommandé pendant le mélange/chargement, l'incorporation du produit dans le sol et la mise en place du film. Lors du retrait du film, le port d'une combinaison de protection avec une capuche est recommandé.

En complément de la combinaison de travail, le port d'un équipement de protection partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III type PB(3), est recommandé pendant le mélange/chargement.

Le port de bottes de protection certifiées EN 13832-3 pendant le mélange/chargement et le retrait du film est recommandé.

Protection des voies respiratoires : Masque respiratoire approprié pour les poussières / vapeurs organiques (de type A1P2).

Pour la protection de l'opérateur :

Le port d'une protection respiratoire certifiée A1P2 (98% de protection) est recommandé pendant le mélange/chargement, l'incorporation du produit dans le sol, la mise en place et le retrait du film.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation du produit.

Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.

Se laver les mains et le visage avec de l'eau et du savon avant de manger, boire ou fumer.

Nettoyer régulièrement les équipements, les locaux et les vêtements de travail.

Les tenues de travail doivent rester sur la zone de travail et entreposées séparément des vêtements de ville.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

Ne pas contaminer les eaux superficielles et souterraines.

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique :	Solide - Microgranulé
Couleur :	Blanc
Odeur :	Odeur de poisson
Seuil olfactif :	Non disponible
pH :	7.2 (solution à 1% dans l'eau)
Point de fusion/congélation :	105°C (Dazomet)
Point d'ébullition :	Décomposition avant ébullition (Dazomet)
Point d'éclair :	Non applicable
Taux d'évaporation :	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz) :	Pas facilement inflammable
Pression de vapeur :	2,1 x 10 ⁻³ Pa à 25°C (Dazomet)
Densité de vapeur :	Non applicable
Densité relative :	1,34 g/cm ³ à 20°C
Solubilité dans l'eau :	3,5 g/L à 20°C (Dazomet)
Solubilité dans les solvants organiques :	Pas d'information disponible
Coefficient de partage : n-octanol / eau :	log Pow = 0.63 à 20°C (Dazomet)
Température d'auto-inflammabilité :	Non auto-inflammable
Température de décomposition :	150°C (Dazomet)
Viscosité, cinématique :	Non applicable (solide)
Viscosité, dynamique :	Non applicable (solide)
Propriétés explosives :	Ne présente pas de propriétés explosives
Propriétés comburantes :	Ne présente pas de propriétés oxydantes/comburantes
Limites explosives :	Non pertinent

9.2 Autres informations

Tension de surface : 69,9 mN/m à 20°C

Distribution de la taille des particules : Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10 : STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité

FICHE DE DONNEES DE SECURITE SELON LE REGLEMENT (CE) N° 453/2010
CADAMETOL Date de Révision 05.12.2016

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Le contact avec l'eau ou l'humidité libère des gaz toxiques.

Risque d'explosion des poussières ; la substance en elle-même n'est pas considérée comme explosive en raison de sa composition chimique. Le potentiel d'explosion de poussières n'a pas été évalué, il est mentionné en tant qu'une mesure de précaution.

10.4 Conditions à éviter

Eviter l'humidité.

10.5 Matières incompatibles

Eau.

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie / combustion, des oxydes de carbone, d'azote et de soufre peuvent se former.

Une exposition à l'humidité induit la décomposition du dazomet en isothiocyanate de méthyle(MITC). L'isothiocyanate déméthyle est toxique par inhalation et par ingestion, irritant pour les yeux et le système respiratoire, corrosif et sensibilisant par contact avec la peau.

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Nocif en cas d'ingestion (H302)

Dazomet		
DL ₅₀ orale rat (mâle, femelle)	596 mg/kg – Rat mâle ; 415 mg/kg – Rat femelle.	Méthode
DL ₅₀ cutanée rat (mâle, femelle)	>2000 mg/kg	Méthode
CL ₅₀ inhalation rat (mâle, femelle)	>8,4 mg/L (mâle) ; 7,3 mg/L (femelle),(poussière)	Méthode

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Non irritant chez le lapin (Méthode non reportée).

Irritation cutanée chez l'Homme (études de cas) => Skin Irrit. 2 ; H315

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Non irritant chez le lapin (Méthode non reportée).

Irritation oculaire chez l'Homme (études de cas) => Eye Irrit. 2 ; H319

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non sensibilisant pour la peau du cobaye. (Méthode non reportée, Test de MagnussonetKligman).

Sensibilisant chez l'Homme (études de cas) => Skin Sens. 1 ; H317

Mutagénicité sur les cellules germinales :

Non disponible pour le produit.

Cancérogénicité :

Non disponible pour le produit.

Dazomet : Non cancérogène (études de 2 ans chez le rat et la souris).

Toxicité pour la reproduction :

Non disponible pour le produit.

Dazomet : Non toxique pour la reproduction, les descendants, ainsi que leur développement(étude de toxicité de reproduction sur deux générations sur rat + étude de tératogénicité surrat et lapin).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) :

Non disponible pour le produit.

Sur la base d'études de cas chez l'Homme (irritation des voies respiratoires supérieures), le produit doit être classé comme irritant pour les voies respiratoires (=> STOT SE 3 ; H335).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles(exposition répétée) :

Les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration : Les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Dazomet		
CL50 Poissons (Lepomis macrochirus)	0,3 mg/l (96h)	Méthode -
CEr50 Algues (Pseudokirchneriella subcapitata)	0,59 mg/l (72h)	Méthode -
CEb50 Algues (Pseudokirchneriella subcapitata)	0,16 mg/l (72h)	Méthode -

CADAMETOL		
CE50 Daphnies (Daphnia magna)	0,427 mg/l (48h)	Méthode -
CL50 Ver de terre (Eisenia foetida) 6	6,7 mg/kg sol (14j)	Méthode -

12.2 Persistance et dégradabilité

Dazomet	
Persistance et dégradabilité	Sol : DT ₅₀ = < 2 jours ; études au champ et en laboratoire Air : DT ₅₀ = 0,85 heures ; méthode Atkinson (par calcul) Eau / Sédiment : DT ₅₀ = 0,4 – 0,63 jours (ensemble du système) ; étude en laboratoire Le dazomet n'est pas facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Dazomet	
Coefficient de partage : n-octanol / eau	Log Pow = 0,63 à 20°C.
Facteur de bioconcentration	Pas d'information disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Dazomet	
Répartition prévisible ou connue dans l'environnement	Risque potentiel de contamination des eaux souterraines par le MITC (isothiocyanate diméthyle). Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer le produit plus d'une fois tous les 3 ans. (Directive (UE) 2011/53/EU).
Tension de surface	69,9 mN/m (20°C, 1% p/p)
Valeur d'adsorption	K _{oc} = 260 mL/g

12.5) Résultats des évaluations PBT et VPVB

Évaluation PBT (persistant – bioaccumulable – toxique) :

Le mélange ne contient pas de substances répondant aux critères PBT (persistant – bioaccumulable – toxique), conformément à l'annexe XIII de REACH (Règlement (CE) 1907/2006).

12.6) Autres effets néfastes

Aucun autre effet écologique n'est à mentionner spécialement. Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précaution pour l'environnement lors de l'application du produit. Le produit ne doit parvenir sans contrôle dans l'environnement.

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.

RUBRIQUE 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1) Méthodes de traitement des déchets

Indications générales : Manipuler les emballages non nettoyés comme le produit lui-même.

Ne pas mélanger le produit ou l'emballage avec d'autres déchets.

Produit : Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Le produit doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes.

Emballage : Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit, bien vider l'emballage. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou un autre service de collecte spécifique.

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Conformément aux exigences de ADR / RID / ADNR / IMDG / ICAO / IATA

14.1. Numéro ONU

N° ONU : UN 3077

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport : MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Dazomet)

UN proper shipping name : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Dazomet)

Description document de transport : UN 3077 MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Dazomet), 9, III

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe de danger : 9 (Matières et objets dangereux divers)

Etiquettes de danger : 9



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : III (Matières faiblement dangereuses)

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Oui

Polluant marin : Oui

Etiquettes de danger



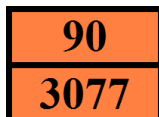
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Code danger (code Kemler) : 90

Code de classification : M7

Panneaux orange :



Dispositions spéciales : 274, 335, 601

Catégorie de transport : 3

Code de restriction concernant les tunnels : E

Quantités limitées : 5kg

Quantités exceptées : E1

14.6.2. Transport maritime

Numéro EmS : F-A,S-F

14.6.3. Transport aérien

Pas de dispositions supplémentaires aux sections ci-dessus.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non pertinent.

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Le mélange est classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) 1272/2008.

Le dazomet en tant que substance active pour les produits phytopharmaceutiques est exempté de l'enregistrement REACH.

15.1.2. Directives nationales

Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE, France) : N°4510 (Directive Seveso 3)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas exigée pour ce produit. Le mélange est évalué dans le cadre des dispositions du Règlement (CE)1107/2009.

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des classes et catégories de danger et des phrases H citées dans les rubriques 2 et 3 :

FICHE DE DONNEES DE SECURITE SELON LE REGLEMENT (CE) N° 453/2010
CADAMETOL Date de Révision 05.12.2016

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale) ; Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique - Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire ; Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée ; Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée ; Catégorie 1

STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, Catégorie 3, irritation des voies respiratoires
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une irritation cutanée.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité :

CAS	Le numéro CAS est un numéro attribué par le Chemical Abstracts Service (CAS) pour désigner une substance chimique.
CE	Le numéro CE (EINECS ou ELINCS) est un numéro d'identification à sept chiffres se rapportant aux substances commercialisées sur le marché européen.
CLP	Classification, Labelling and Packaging = Règlement (CE) n°1272/2008.
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
INRS	Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.
NOAEL	No Observed Adverse Effect Level (= Dose sans effet néfaste observé)
NOEC	No Observed Effect Concentration (= Concentration sans effet observé)
PBT	Substance persistante, bioaccumulable et toxique.
vPvB	Substance très persistante et très bioaccumulable.

Cette fiche de données de sécurité complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances actuelles, relatives au produit concerné pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.